

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement Branche 21 - 0,15%. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Branche 21 - 0,15% d'ERGO Insurance sa (ci-après « ERGO »).
 Appelez le +32 2 535 58 88 pour de plus amples informations ou rendez-vous sur le site www.ergo.be.
 La FSMA est l'autorité compétente concernant le Document d'Informations Clés.
 Ce document a été établi en date du 23.06.2022.

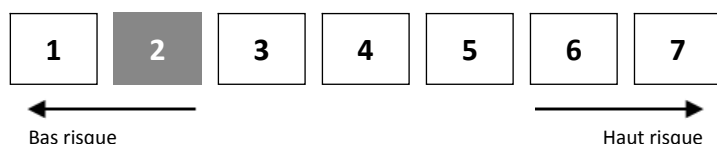
En quoi consiste ce produit?**Objectif d'investissement**

Le fonds d'assurance interne Branche 21 - 0,15% est l'une des options de placement du produit ERGO Life Beleggingsverzekering. En choisissant l'option d'investissement Branche 21 - 0,15%, le rendement de ERGO Life Beleggingsverzekering est lié aux performances de ce fonds sous-jacent.

Investisseurs de détail visés

Ce produit convient aux preneurs d'assurance qui veulent pour cette partie du portefeuille investir pour se protéger contre une perte de capital et de fortes fluctuations (volatilité). A cette fin, l'investissement vise un retour bas (par rapport à d'autres investissements), l'investisseur doit savoir que le produit a une garantie de capitale formelle et une basse volatilité. De plus, les résultats doivent être observés et jugés sur un horizon d'au moins 10 années, et de ce fait, l'investisseur devrait conserver l'investissement sur cette période.

Période de détention recommandée: 10 an(s).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?**Indicateur synthétique de risque**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 10 année(s). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Si ERGO n'est pas en mesure de vous payer, vous pourriez subir une perte financière en raison du défaut d'ERGO.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si ERGO n'est pas en mesure d'effectuer les versements?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Ce tableau illustre combien d'argent vous pourriez récupérer dans les 10 prochaines années, dans divers scénarios, en supposant que vous investissez 10 000,00 EUR.

Investissement de 10 000,00 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts	9 692,54 EUR	9 630,52 EUR	9 552,49 EUR
	Rendement moyen annuel	-3,07 %	-0,75 %	-0,46 %
Scénario défavorable	Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts	9 692,54 EUR	9 630,52 EUR	9 552,49 EUR
	Rendement moyen annuel	-3,07 %	-0,75 %	-0,46 %
Scénario modéré	Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts	9 692,54 EUR	9 630,52 EUR	9 552,49 EUR
	Rendement moyen annuel	-3,07 %	-0,75 %	-0,46 %
Scénario favorable	Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts	9 775,42 EUR	10 051,97 EUR	10 413,76 EUR
	Rendement moyen annuel	-2,25 %	0,10 %	0,41 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez, dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si ERGO n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Si ERGO n'est pas en mesure de vous payer, vous pourriez subir une perte financière en raison du défaut d'ERGO.

En cas de faillite d'ERGO Insurance SA, la branche 21 de votre contrat d'assurance est garantie jusqu'à 100 000,00 EUR par le Fonds de garantie belge. Cette garantie s'applique par client et est calculée en additionnant tous les actifs du client, quel que soit le nombre de contrats sur lesquels les dépôts sont répartis et quelle que soit la nature et le nom de ces contrats.

ANNEXE AU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

La réduction des revenus montre l'effet que le total des coûts à payer a sur le rendement de votre investissement. Les coûts totaux comprennent les coûts uniques, fixes et accessoires.

Les montants indiqués correspondent aux coûts cumulatifs du produit lui-même pour trois périodes de propriété différentes.

Les montants et pourcentages illustrent l'impact des coûts totaux sur le rendement d'un investissement de 10 000,00 EUR:

- si l'on sort du produit après un an;
- si l'on sort après la moitié de la période recommandée;
- si l'on sort à la fin de la période recommandée.

Les chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. La personne qui vous vend ce produit ou qui vous conseille sur ce produit peut vous facturer d'autres coûts. Dans ce cas, cette personne vous donne des informations sur ces coûts et vous montre l'incidence de tous les coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000,00 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	322,01 EUR	442,01 EUR	592,01 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	3,22 %	0,90 %	0,61 %

Soyez conscient qu'une sortie avant terme présentera une incidence sur le rendement.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous montre ce qui suit:

L'effet que les différents types de coûts ont chaque année sur votre rendement potentiel à la fin de la période de détention recommandée;

La signification des différentes catégories de coûts.

Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,30 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Lorsque les coûts de distribution sont inclus dans les coûts d'entrée Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacent au produit.
	Autres coûts récurrents	0,31 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 10 an(s).

Nous recommandons de conserver ce produit jusqu'à la date de fin de celui-ci.

La réserve que vous avez constituée reste toujours accessible.

Des rachats partiels ou un rachat total sont possibles pour ce fonds. Minimum 500,00 EUR pour un rachat si votre contrat prévoit des primes périodiques. Minimum 1 250,00 EUR pour un rachat si votre contrat ne prévoit pas des primes périodiques. Lors d'un rachat partiel, il faut qu'un montant minimum de 1 250,00 EUR subsiste.

Veillez consulter plus haut la rubrique «Que va me coûter cet investissement?» pour plus d'informations sur les coûts et frais appliqués en cas de sortie anticipée.

Aucune indemnité n'est due en cas de résiliation dans un délai de 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la police.

Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au département « Complaints » d'ERGO Insurance SA en vous rendant sur www.ergo.be sous l'onglet Complaints, par e-mail (complaints@ergo.be) ou par la poste (Rue de Loxum 25, 1000 Bruxelles).

Autres informations pertinentes

Ce document doit être lu avec les autres documents contractuels fournis, tels que le règlement de gestion, les conditions générales et le(s) document(s) Annexe(s) au Document d'Informations Clés du produit ainsi que le document « Autres informations pertinentes » sur le produit. Vous trouverez entre autres ce dernier document les informations concernant la fiscalité et les couvertures optionnelles liées à votre produit.